

SEANCE DU 15 MARS 2012  
COMPTE RENDU SOMMAIRE

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

---

L'an deux mille douze, le 15 mars, à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Présents : MM J.P.JOURDAIN F.DENISSIEUX MM J.L.LAFONT M.GELIN F.PETRICIG J.P.DEMEREAU P.JOMAIN P.MAES O.SUSINI J.C.ROUX C.BEAUFILS P.BORDEL et MMES C.MARCHAL G.CHOLLIER C.BRUYAS-HERNANDEZ J.ROZÉ N.FAILLET S.KOROL V.PUPIER F.ARTOLLE L.BOULAIRE L.DA CRUZ C.JOVET

Absents : M P.VERNAZOBRES P.FIORINI G.EVANGELISTA MMES. M DUC S CELANI

Pouvoirs :

M P.VERNAZOBRES donne pouvoir à M J.L.LAFONT

M P.FIORINI donne pouvoir à M F.DENISSIEUX

M G.EVANGELISTA donne pouvoir à Mme G.CHOLLIER

Mme M.DUC donne pouvoir à Mme S.KOROL

Mme Florence ARTOLLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire, certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 20 mars 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 09 mars 2012.

---

Le compte rendu du 02 février 2012 a été adopté à l'unanimité.

---

**N° 01.03.12 : Compte Administratif et Compte de Gestion 2011, budget principal et budgets annexes**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** les comptes administratifs et les comptes de gestion 2011 du budget principal et des budgets annexes,
  - **APPROUVE** l'affectation des résultats pour le budget principal et les budgets annexes comme présentée ci-dessus, et
  - **DECIDE** d'affecter les résultats aux budgets primitifs 2012 du budget principal et des budgets annexes.
- 

**N° 02.03.12 : Budgets primitifs 2012 – Budget principal et budgets annexes**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

- **APPROUVE** le budget primitif 2012 du budget principal et des budgets annexes comme présentés ci-dessus.
- 

**N° 03.03.12 : Vote des taxes directes locales – 2012**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

- **APPROUVE** le vote des taux des taxes directes locales 2012.
-

#### N° 04.03.12 : Vote des Autorisations de programme (AP) et des Crédits de paiement (CP)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

- **APPROUVE** la création de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement exposée ci-dessus,
  - **DIT QUE** le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14, et
  - **DIT EGALEMENT QUE** toute modification des AP/CP se fera par délibération du Conseil Municipal.
- 

#### N° 05.03.12 : Actif assainissement – Réajustement de l'inventaire

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

- **APPROUVE** le réajustement de l'actif assainissement.
- 

#### N° 06.03.12 : Actif eau potable – Réajustement de l'inventaire

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

- **APPROUVE** le réajustement de l'actif eau potable.
- 

#### N° 07.03.12 : Convention de déversement des eaux usées industrielles de l'ETABLISSEMENT TOP LOC – 126 route nationale 6 à Saint Bonnet de Mure

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

- **APPROUVE** la conclusion d'une convention relative au déversement des eaux usées dans le réseau d'assainissement communal raccordé au réseau de la communauté urbaine de Lyon entre les cinq parties citées ci-dessus,
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.
- 

#### N° 08.03.12 : Convention d'objectifs – COS de Saint Bonnet de Mure

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

- **APPROUVE** la conclusion d'une convention d'objectif entre le COS de Saint Bonnet de Mure et la commune pour la réalisation d'actions diverses en faveur du personnel communal et le financement de ces actions,
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- 

#### N° 09.03.12 : Recrutement d'agents non titulaires occasionnels

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable 1 fois exceptionnellement.
-

N°10.03.12 : Recrutement d'agents non titulaires pour besoin saisonnier - Eté 2012

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

- **ACCEPTE** ces sept créations d'emploi pour faire face à un besoin occasionnel.
- 

N° 11.03.12 : Modification du tableau des effectifs – Augmentation du temps de travail

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

- **ACCEPTE**, conformément à l'avis du CTP, le passage à temps complet d'un poste d'ETAPS.
- 

N° 12.03.12 : Création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

- **ACCEPTE** la création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.
- 

N° 13.03.12 : Documents d'urbanisme dans le cadre de travaux municipaux – Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les travaux et à déposer tous les documents d'urbanisme relatifs aux opérations d'investissements 2012 au nom de la commune.
- 

N° 14.03.12 : Plan Local d'Urbanisme – Révision générale

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

- **APPROUVE** toutes les dispositions susmentionnées relatives à la révision générale du PLU.
- 

QUESTIONS DIVERSES :